

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Montpellier, le

Direction Énergie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Évaluation Environnementale Est

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Réf. Chr :
Nos réf. : 2017-005114
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

DREAL Direction écologie
Division milieux marins et côtiers

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

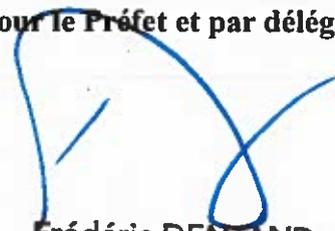
**projet de déploiement de l'ouvrage atténuateur de houle sur le lido de Sète (34)
déposé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.**

Par courrier reçu le 27 avril 2017, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de déploiement de l'ouvrage atténuateur de houle sur le lido de Sète (34) déposé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND
Directeur Adjoint